BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Décision n° 92252 du 13 décembre 2018 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1833485S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret nº 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret nº 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle;

Vu la décision nº 71340/GEND/EG ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 5 décembre 2018 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité «affaires immobilières»,

Décide:

Article 1er

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} janvier 2019 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières », dont le nom figure ci-après :

Bugaj Claudia	NIGEND: 412293	NLS: 8170449
Chapelle Mélissa	NIGEND: 412300	NLS: 8170450
Desgues Laëtitia	NIGEND: 360452	NLS: 8147637
Pinaud-Lhuillier Ludwig	NIGEND: 383861	NLS: 8153335
Tinant Valérie	NIGEND: 412305	NLS: 8170451
Wannyn Mickaël	NIGEND: 412317	NLS: 8170452

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, O. COURTET